

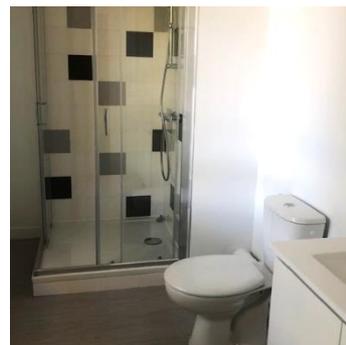
SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

HÉBERGEMENT EN CHAMBRE ÉTUDIANTE APPRENTISSAGE

TARIFS & INSCRIPTION 2025/2026

Le Centre d'Études Supérieures Catholique Des Landes Saint Jacques de Compostelle propose aux étudiants un **service d'hébergement en chambres individuelles meublées avec salle d'eau privative** ouvrant droit à l'Allocation de Logement Sociale (ALS). Plus de renseignements concernant les aides au logement pour les étudiants au 09/69/32/52/52 ou à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>.



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Vous recevrez en début d'année scolaire la facture annuelle des frais d'hébergement, en fonction de la formule choisie, avec un échéancier sur 10 mois (sur demande de la famille, **avant le 10 septembre**, il sera possible d'étaler les paiements sur **11 ou 12 mois**). Contacter le service gestion par mail : gestion@sjdc-dax.fr). Il ne vous sera pas envoyé de rappel pour vos mensualités. Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les tarifs mentionnés tiennent compte des différents paramètres intervenant dans une année scolaire : nombre de jours ouvrables par section, stages, examens, etc.

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Les chambres sont mises à disposition des étudiants du 1er septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026. L'établissement se laisse le droit d'attribuer librement les chambres aux apprenants et se laisse également le droit de renouveler ou non la mise à disposition pour l'année suivante. Il sera possible de conserver sa chambre sur le mois de juillet et/ou août en faisant la demande par mail (gestion@sjdc-dax.fr) avant le 20 juin. Une facture complémentaire sera établie et le paiement sera à effectuer au 10 juillet et/ou 10 août.

CAUTION

La caution demandée s'élève à 1 mois d'hébergement simple, soit : 320,00 €. Le chèque est à remettre le jour de l'installation et sera encaissé (ordre : SJDC DAX).

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera établi le jour de l'installation, en présence de l'étudiant et d'un représentant de l'établissement. Un état des lieux de sortie sera réalisé dans les mêmes dispositions à la restitution des locaux. Pour l'état des lieux de départ, le rendez-vous doit être pris minimum 1 semaine avant.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

DURÉE

Toute période commencée est due. Pour la comptabilité, les périodes sont les suivants :

- **1^{ère} période** : septembre, octobre, novembre, décembre ;
- **2^{ème} période** : janvier, février, mars ;
- **3^{ème} période** : avril, mai, juin. Il est possible, avec l'accord du chef d'établissement, de restituer la chambre au 1er janvier 2026, en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 décembre 2025 et au 1er avril 2026 en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 mars 2026. Sans respect de ces consignes les 10 échéances sont à régler.

PRESTATION	TARIF MENSUEL <i>Païement pour 10 mois – Septembre à Juin</i>
Chambre individuelle meublée et salle d'eau privative (le linge de lit et de toilette, ainsi que l'oreiller ne sont pas fournis. Alèse obligatoire)	320,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi.	390,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi et 4 petits déjeuners mardi au vendredi	410,00 €

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT 2025-2026

Nom de l'apprenant Prénom

Adresse du domicile

Formation envisagée pour 2025-2026

Téléphone portable Courrier électronique

L'apprenant dont le nom est mentionné ci-dessus déclare :

- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative
- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi
- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi et 4 petits déjeuners du mardi au vendredi.
- Avoir lu et accepté les dispositions régissant le service d'hébergement au Centre d'Etudes Supérieures Catholique des Landes Saint Jacques de Compostelle.

Date / /

Signature du payeur

Signature de l'apprenant